



Info-négo express

27 avril 2016

Gardons le cap !

La réforme du financement des services ne change en rien nos priorités de négociation ni nos stratégies

Le jeudi 21 avril, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, a annoncé une refonte des contrats de services liant le gouvernement aux entreprises privées du secteur préhospitalier. Une nouvelle façon de faire entrera en vigueur à compter d'avril 2017. Certains de ces changements nous apparaissent souhaitables, notamment parce qu'ils pourraient mener à une utilisation plus optimale des fonds publics par les employeurs. Nous aurons l'occasion de revenir plus en détails sur ce volet.

Concernant les négociations collectives, le ministre ajoute que sa politique confirmera « le statut d'entreprises privées des compagnies ambulancières, alors que les frais liés aux négociations seront assumés par celles-ci, comme il se doit dans le secteur privé. » Quel effet cela a-t-il sur nos négociations actuelles ?

Il est important de souligner que les mandats du comité de négociation FSSS-CSN demeurent les mêmes. Notre comité de négociation national continuera donc de défendre les mêmes priorités à toutes nos tables de négociation. La nature de nos revendications et la composition de notre comité de négociation n'appartiennent qu'à nous, peu importe la stratégie adoptée par le gouvernement.

Selon nous, le ministère de la Santé et des Services sociaux doit être partie prenante des négociations puisque c'est lui qui, en définitive, détient les mandats pour régler les clauses qui ont une incidence monétaire. C'est d'ailleurs le cas chez Urgences-santé, à Montréal et à Laval, où le ministère est présent à la table. Toutefois, nous prenons acte du positionnement public du ministre. Pour nous, il faut garder le cap et poursuivre dans la construction de notre rapport de force provincial.

Avec la CSN, nous avons les ressources et l'expertise nécessaires pour faire face à la nouvelle conjoncture

Toutes les actualités du secteur préhospitalier

Sur le Web :

fsss.qc.ca/membres/prehospitalier/

Facebook :

facebook.com/prehospitalier

Les mandats de notre comité national de négociation FSSS-CSN demeurent les mêmes. La nature de nos revendications et la composition de notre comité de négociation n'appartiennent qu'à nous, peu importe la stratégie adoptée par le gouvernement.

Message reçu !

Depuis le début des négociations nous savions que le flou entretenu par le ministère quant aux frais de négociation dans les contrats de services avait pour effet de ralentir la partie patronale. Le ministère ayant confirmé le statu quo jusqu'au 1^{er} avril 2017, rien ne justifie un changement d'approche par rapport aux rondes de négociation précédentes. Nous ne pensons pas que le ministre puisse se laver les mains des négociations en cours puisqu'il tient les cordons de la bourse. Il appartient donc à nos employeurs d'obtenir les mandats nécessaires à l'avancement des travaux.

Les premiers mandats à obtenir sont ceux qui permettront de conclure les protocoles de négociation ! Nous en avons déjà un à la table d'Urgences-santé, il nous en faut maintenant un avec la CSAQ et un avec l'APAR.

Si, comme nous, les employeurs et le ministère souhaitent négocier de façon diligente des contrats de travail satisfaisants, ils doivent, dès maintenant, mettre tout en œuvre pour permettre aux négociations de prendre véritablement leur envol.

De notre côté, rien n'a changé. Peu importe l'état des relations entre les employeurs et le ministère. Nos cinq priorités nationales demeurent et nous sommes toujours disponibles pour négocier de bonne foi.

Notre mobilisation doit se poursuivre !